

Bulletin d'informations du Conseil Municipal de Vanvey

Avril 2015

MAIRIE DE VANVEY

Rue des Ponts **21400 VANVEY** Tél. 03 80 81 83 54

Email: mairie.vanvey@wanadoo.fr

Maire 06 85 08 72 60

Email: ivp.pao@orange.fr Site: www.vanvey.fr

Secrétariat de Mairie

LUNDI 17h - 18h

JEUDI 16h - 18h

VENDREDI 17h - 19h

Permanence le Samedi tous les quinze jours de 10h - 12h

Agence Postale

LUNDI 14h - 18h

MERCREDI 8h - 12h

JEUDI 14h - 18h

SAMEDI 9h - 12h

Syndicat Intercommunal

des Eaux de Combe Noire Jean-Jacques BRICHE 06 56 82 30 95

Marché à Vanvey

LES DIMANCHES MATIN Place de la Mairie - de 8h à 12h

Bulletin d'informations diffusé aux habitants de la commune. Rédaction : Mairie de Vanvey Responsable de la Publication : Philippe VINCENT Impression: Mairie

Composition du Conseil Municipal Phillippe VINCENT, Maire Nathalie CAILLETET, 1ère Adjointe Hervé VIEULES, 2ème Adjoint Jean-Marie POURCELOT, 3ème Adjoint Jean-Jacques BRICHE, Conseiller Hélène COLLIN, Conseillère Paule FONQUERNIE, Conseillère Cindy JOLY, Conseillère Emeric ROGER, Conseiller Patrice ROMANEL, Conseiller Séverine VINCENT, Conseillère

Edito

Chères Vanvéennes, Chers Vanvéens,

Les beaux jours sont de retour, c'est le moment de repartir à la conquête de nouveaux projets pour notre commune.

Dans le domaine de l'environnement, nous avons l'envie de voir à nouveau les massifs de fleurs offrirent leurs belles couleurs aux riverains et aux touristes de passage dans notre magnifique région, de vous voir profiter des promenades sous l'ombrage de nos arbres centenaires, ou le long de nos cours d'eau, de parcourir nos forêts dans le respect de la nature.

Dans le domaine associatif et culturel, les associations sont prêtes pour vous proposer des activités et manifestations tout au long de l'année.

Mais il est un domaine, où le conseil municipal et moi même sommes toujours sur le pont, c'est la gestion communale. Pour ce deuxième vote du budget de notre mandature, nous nous sommes mis au travail depuis décembre et pour garder notre ligne de conduite, qui est celle d'une gestion rigoureuse, nous avons mené un travail de concertation avec tous les services de l'état, pour ne pas nous retrouver en défaut. Le fonctionnement a été une nouvelle fois corrigé au plus juste, sans dépenses inutiles.

En prenant en compte la baisse des dotations de l'état et la disparition de l'entreprise GMT (23% des recettes fiscales), nous aurions dû augmenter les impôts de 30%, pour établir un budget à l'équilibre. Il nous incombait de ne pas appliquer cette hausse importante des impôts locaux dans le contexte actuel. Le taux de calcul ayant une formule complexe, obligeant une augmentation des 4 taxes au même rythme, le choix a été fait de n'augmenter que la TFB de 2,4 points, ce taux passant de 11,91% à 14,31%, ce qui nous permettait de présenter un budget à l'équilibre avec un excédent global pour 2014 de 190 715,96 €.

Ils nous faut continuer notre travail. Actuellement des contacts ont été pris, pour la reprise d'une activité sur le site de la Zone Artisanale. Nous veillons donc à ce que ce projet se réalise.

L'année 2015, sera une année importante pour notre commune, pour le pays châtillonnais et pour la région en général. Soyez une nouvelle fois assurés de notre disponibilité et de notre attention au bien être de notre commune.

> Bien Amicalement! Philippe VINCENT Maire



9h30 Villotte sur Ource 10h15 Maisey le Duc 11h00 Vanvey 11h45 Cimetière Saint Phal 11h50 Villiers le Duc



Brèves du Conseil:

Déclassement du Chemin Rural n°42

Après une rencontre avec les nouveaux propriétaires du "Moulin Haut".

La commune de Vanvey procèdera à l'étude du déclassement du chemin rural n°42. Enquête publique, bornage, et détermination d'une valeur de cession.

Agent communal

Absence à compter du 23 février 2015, suite à un accident du travail, pour une durée de 6 semaines environ. Il ne sera pas remplacé. Il est vivement demandé par M. le Maire à l'ensemble du Conseil de veiller an bon fonctionnement technique environnemental de la commune pendant cette absence.

Terrain Communal

Le terrain communal à la sortie du village étant libéré, une visite du technicien du SICEC est programmée pour la réalisation de travaux sur les berges de l'Ource. Abbattage des peupliers, replantation et nettoyage du terrain dans le projet d'embellissement des entrées de la commune.

Réunion d'accessibilité à Montbard

Cette réunion avait pour but d'informer l'ensemble des Maires de l'arrondissement sur le dossier des normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public. La commune de Vanvey aura à présenter un dossier de mise en conformité pour Septembre 2015. Nous nous sommes déjà inscrits dans un programme minimisant les coûts mais restant conforme aux dispositions imposées.

Chaufferie Bois Communale

Un nouvel appel est lancé auprès des personnes désireuses de se raccorder au réseau de chauffage collectif. Seules les demandes écrites seront prises en considération.

l'attention de M. le Maire en Mairie.

Merci d'adresser vos courriers à

Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du 13 Février 2015 à 20h00

La Séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : Mne Nathalie Cailletet

Lecture est faite par le Maire du Procès Verbal du Conseil du 5 décembre 2014, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Délibération agent recenseur et indemnité

Une délibération doit être prise concernant le recrutement et le montant de l'indemnité d'un agent recenseur. Après l'annonce passée dans le bulletin municipal, deux personnes se sont portées candidates à la date clôture.

Un habitant de Vanvey (M. MANCINI Jean-Claude) ainsi qu'une personne n'habitant pas la commune.

M. Jean- Claude MANCINI a été désigné. Il sera rémunéré pour 50 heures de travail. Rémunération brute portée à 480,50 € (50 X 9,61€)

> Délibération votée à l'unanimité Résultat du recensement réalisé : 168 habitations pour 226 habitants

Délibération vente Thierry RENAULT

Une nouvelle délibération, suite à une demande de l'office notarial doit être prise concernant la vente d'un terrain appartenant à la commune.

M. Thierry RENAULT, exploitant agricole au hameau de Marigny s'est porté acquéreur. Le terrain est cadastré SECTION ZC n° 12. Valeur totale de la vente : 2860 €. Délibération votée à l'unanimité

Délibération achat des numéros des maisons d'habitation

Nathalie CAILLETET et M. Jean-Claude MANCINI ont effectué un gros travail pour répertorier toutes les habitations de la commune, par ruelles, par rues.... 159 plaques devront être achetées.

Concernant cette commande de plaques, 4 devis avec des sommes différentes ont été reçus. Les tarifs se situent entre 8,40 € H.T. et 13,84 € HT. Une somme comprise entre 2100 et 2500 € H.T. devra être inscrite concernant cet achat.

Le devis de l'entreprise MARIOTTE de Châtillon-sur-Seine a été retenu.

Délibération votée à l'unanimité

Cimetière Saint Phal, mise à jour des données

Présenté par Hervé VIEULES

Très gros travail de recensement des tombes, prise en photo de chacune d'entre elles puis enregistrement sur une base de données permettant la gestion des cimetières.

Envisager de mettre un onglet "cimetière" sur le site internet de Vanvey

Il serait souhaitable de contacter, dans un futur proche, les familles pour le paiement des concessions.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal pour l'établissement du tableau des tarifs des concessions (15, 30, 50 ans....).

Orientation budgétaire 2015

Aucune obligation pour les petites communes de faire un débat d'orientation budgétaire. Mais il est nécessaire pour une transparence parfaite de la gestion communale de présenter le travail réalisé pour l'élaboration du budget qui devra être voté prochainement. Restant sur sa ligne de conduite, le maire confirme "qu'aucun investissement n'est à l'ordre du jour. Nous devons encore travailler dans le contexte de l'année précédente, c'est à dire réduire le déficit en calculant au plus juste, les dépenses de fonctionnement. La baisse des dotations et malheureusement la disparition de l'entreprise GMT impactent directement le budget communal."

Le Budget principal ainsi que le budget forêt sont clôturés en excédent. Le budget CCAS reste sans correction. Seul le budget de la chaufferie bois communale est, et reste déficitaire, mais l'amélioration est en route sur ce point grâce aux décisions prises et actées sur le prix de vente de l'énergie et le projet d'extension du réseau de chauffage (voir ci contre).

Le vote du budget est fixé au 20 Mars 2015.

Après les questions et informations diverses(à voir ci-contre), clôture de la séance à 23h20

Cérémonie à l'occasion du 53^{ème} anniversaire du Cessez-le-Feu en Algérie

Hommage au Commandant François VIEULÈS au cimetière Saint Phal

Après les démarches effectuées par Monsieur le Maire, auprès du Président Jean LASTENET au cours de l'année 2014. Une délégation du Comité FNACA de Châtillon sur Seine, en accord avec la famille est venu rendre un vibrant hommage à ce militaire ayant trouvé la mort lors du conflit en Algérie.

En présence de la famille VIEULÈS, du Président LASTENET, du Vice Président TILQUIN, du porte drapeau du Comité de Châtillon-sur-Seine, des anciens combattants d'AFN de Vanvey et du Châtillonnais, des Sapeurs Pompiers de Vanvey, du Maire et des membres du Conseil Municipal.

Jean Lastenet, a retracé la carrière du Commandant VIEULÈS.

Après le dépôt de gerbe et la sonnerie aux morts, la cérémonie s'est terminée par le Chant de la Légion.





Photos Christian Marchand

POSE DES PLAQUES

des numéros de maison sur la commune de Vanvev

Le dossier était en cours depuis de nombreuses années mais n'avait jamais vu le jour. Suite à la demande de nombreux habitants, pour l'identification de leurs maisons et afin de faciliter le travail de la Poste et des livreurs de plus en plus nombreux, la commune sous le contrôle de Nathalie CAILLETET a repris en mains ce projet, et grâce à l'aide de Jean Claude MANCINI, lors de ses travaux de recensement de la population, le dossier a été clos en quelques semaines. La délibération du Conseil Municipal du 13 Février 2015 et la négociation effectuée auprès d'une entreprise châtillonnaise, nous permet aujourd'hui de voir apparaître ces plaques sur les habitations du village. Le travail est effectué par des bénévoles et se déroulera jusqu'en Mai pour la fin des travaux de pose. L'équipe passera chez vous et se mettra à votre disposition pour la pose à l'endroit souhaité.

Reservez leurs le meilleur accueil.



Le travail a débuté en avril lors de belles journées et va se poursuivre jusqu'en Mai. Coût de l'opération : 2089,46 €urosTTC, prise en charge en totalité sur le budget communal.

FERMETURES SECRÉTARIAT DE MAIRIE FERMÉ

du 26 Avril au 3 Mai 2015 (PERMANENCES ASSURÉES)

AGENCE POSTALE
FERMÉE
les Samedis
2, 9 et 16 Mai 2015





Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du 20 Mars 2015 à 20h00

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : M. Emeric ROGER

Lecture est faite par le Maire des Procès Verbal du Conseil du 13 Février 2015, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Conformément à la Loi, M. le Maire quitte la salle.

Madame Nathalie CAILLETET, 1ère Adjointe prend la présidence de séance.

Compte administratif 2014 - Balance générale

| Section de fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|------------|------------|
| Budget commune | 370 834,81 | 421 301,45 |
| Budget forêt communale indivise | 20 011,05 | 53 061,56 |
| Budget chaufferie bois | 58 247,57 | 69 011,18 |
| Centre Communal d'Action Sociale | 865,20 | 1 711,25 |

Total 449 958,63 545 085,44

Excédent :95 126,81

Section d'investissement

 Budget commune
 55 119,56 164 983,58

 Budget forêt communale indivise
 96 493,02 91 476,10

 Budget chaufferie bois
 24 313,68 13 896,00

 Centre Communal d'Action Sociale
 1 159,73

Total 175 926,26 271 515,41

Excédent: 95 589,15

Résultat global : Excédent 190 715,96

Les comptes administratifs 2014

de la commune, de la forêt communale indivise et du Centre Communal d'Action Sociale sont votés à l'unanimité.

Le compte administratif 2014 de la chaufferie bois est voté par 8 voix pour et une abstention.

Retour du Maire

Vote des comptes de gestion année 2014 Commune, Forêt communale indivise, Chaufferie bois, Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2014.

Affectation des résultats année 2014 "Chaufferie bois"

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2014.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat compte administratif 2013

* Investissement - 5 134,08 €

* Fonctionnement - 19 430,77 €

Résultat exercice 2014

* Investissement - 5 283,60 €

* Fonctionnement + 30 194,38 €

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat

* Investissement - 10 417,68 €

* Fonctionnement + 10 763,61 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014 d'un montant de 10 763,61 € comme suit : au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 10417,68€ au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de 345,93 €.

Affectation des résultats année 2014 "Forêt Communale Indivise"

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2014.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat compte administratif 2013

* Investissement - 95 792,23 €

* Fonctionnement + 10 583,59 €

Résultat exercice 2014

* Investissement + 90 775,31 €

* Fonctionnement + 30 050,51 €

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat

* Investissement - 5 016,92 €

* Fonctionnement + 33 050,51 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2014 d'un montant de 33 050,51 € comme suit : au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 5016,92 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de 28 033,59 €.

INFO ... INFO ...

Association des Amis de Saint Phal Ieudi de l'Ascension - 14 Mai 2015

La Paroisse de Châtillon sur Seine organise la Messe de l'Ascension à la Chapelle Saint Phal à 11h00.
Après l'office, à partir de 12h30, l'association propose à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver autour d'un repas tiré du sac et partagé, à la Salle de Villiers le Duc.



INFORMATION DU SÉNATEUR

Avenir de la ruralité

Question nº 15898

adressée à M. le Premier minsitre Publiée le 23/04/2015

Texte de la question :

M. Alain Houpert attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'abandon ressenti par le monde rural. En effet, les communes rurales représentent 80% du territoire français et 20% de sa population. Face au développement démesuré du monde urbain, la population rurale se sent abandonnée et incomprise. La création de pôles d'activités économiques urbains obère totalement l'avenir des communes rurales favorisant ainsi la désertification des territoires. Considérant que les maires ruraux doivent faire toujours plus avec moins de recettes tout en garantissant un service de qualité, considérant que la complexité de normes incohérentes ne cesse de s'amplifier, considérant que la réforme territoriale vise à supprimer l'échelon des maires afin de privilégier une intercommunalité forte, les maires ruraux de France sont aujourd'hui vent debour. Le maire reste pour chaque administré l'interlocuteur de référence préféré. C'est si pourquoi il lui demande Gouvernement envisage de lancer une réflexion forte sur la ruralité qui a été totalement oubliée dans la réforme territoriale, car il convient d'agir vite afin que le monde rural se sente écouté et réintégré dans le programme du gouvernement. Il le remercie de sa réponse.

Balance générale **Budgets primitifs 2015**

| Section de fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|------------|------------|
| Budget principal (Commune) | 247 914,00 | 313 244,00 |
| Budget annexe (forêt communale) | 54 033,00 | 54 033,00 |
| Budget annexe (Chaufferie bois) | 47 170,00 | 47 170,00 |
| Centre Communal d'Action Sociale | 1 846,00 | 1 846,00 |
| Total | 350 963,00 | 416 293,00 |
| Section d'investissement | (7.) | â |

76 178,00 109 864,00 Budget principal (Commune) Budget annexe (forêt communale) 13 637,00 13 637,00 Budget annexe (Chaufferie bois) 29 818,00 29 818,00 Centre Communal d'Action Sociale 1 159,00

Total 119 633,00 154 478,00

Les budgets primitifs 2015

de la commune, de la forêt communale indivise et du Centre Communal de l'Action Sociale sont votés à l'unanimité.

Le budget primitif 2015 de la chaufferie bois est voté par 9 voix pour et une abstention.

Vote des quatre taxes - Année 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal de n'augmenter que la taxe foncière bâtie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette proposition par 8 voix pour et deux abstentions.

| | Taux 2014 | Taux 2015 |
|----------------------|--------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 15,28 % | 15,28 % |
| Taxe foncière bâtie | 11,91 % | 14,31 % |
| Taxe foncière non bâ | itie 61,65 % | 61,65 % |
| CFE | 18,44 % | 18,44 % |

Délégation au Maire

Vu les articles L 2212-22 ET L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire une partie des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide:

> le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- 2°) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes
- 3°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 4°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5°) de passer les contrats d'assurance ;
- 6°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €;
- 9°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et expert ;
- 10°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Le Conseil Municipal autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci. Le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation. Après les questions et informations diverses, clôture de la séance à 23h00.

Retrait de la commune du SIVU "Châtillonnais Montagne"

Conformément aux discussions du Conseil Municipal et ce depuis les interventions sur le budget communal 2014, réitérées lors du vote du budget 2015, le Conseil Municipal prend la décision par la présente délibération de demander le retrait de la commune de du SIVU "Châtillonnais Vanvev Montagne".

Pour revenir sur cette décision, il convient de justifier que pour des mesures budgétaires assorties d'une non exécution du service du SIVU "Châtillonnais Montagne" sur de commune Vanvev (Cause : éloignement kilométrique).

La commune de VANVEY demande son retrait de l'organisme ci-dessus désigné et ce dès réception par les services de cette délibération. La prise en compte de cette décision sera assortie du versement par la commune du prorata de cotisation de janvier 2015 jusqu'à la mise en exécution de la décision par le bureau du SIVU "Châtillonnais Montagne".

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

CHAPELLE SAINT PHAL

Nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir un sinistre dans la magnifique chapelle de Saint Phal sur la colline de Vanvey-Villiers.

déclaration Après aux assurances, visite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'expert et d'un artisan spécialisé dans la restauration des bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques, nous avons transmis un dossier à la fondation du patrimoine qui nous financera la restauration par le déblocage d'un reliquat de TVA, restant du dossier de restauration des peintures murales. Nous lancerons ensuite un nouveau dossier de souscription pour la restauration des enduits intérieurs de la chapelle.



Réunion du Conseil Municipal de Vanvey du Vendredi 24 Avril 2015 à 20h00

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : M^{no} Séverine VINCENT Lecture du Procès Verbal du Conseil du vendredi 20 mars 2015 par le Maire qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

Délibération sur les dates de mise en service de la chaufferie bois.

M. le Maire rappelle que lors des derniers conseils le sujet des dates de mise en service de la Chaufferie Bois Communale avait été évoquées

Les dates proposées : 15 octobre au 15 avril (suivant reférences des dates des offices HLM). Cette délibération portera la mention complémentaire : suivant condition climatique exceptionnelle.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération dossier subvention travaux forêt

Dossier proposé par l'ONF (travaux budgétés en 2015). Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil Régional de Bourgogne. Situé sur la parcelle 13 (surface 4ha51a de la forêt communale indivise de Vanvey-Villiers, travaux sur 4 ans, entretien des cloisonnements et dégagement manuelle en plein des semis, pour conversion en futaie feuillue). M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération à voter et du devis de l'ONF d'un montant de 630 €HT pour montage et suivi du dossier. Ce Dossier en forêt indivise de Vanvey-Villiers le Duc devra être validé conjointement par le conseil de Villiers le Duc.

Délibération votée à l'unanimité

Parenthèse ouverte par M. le Maire : enquête de satisfaction retournée par M. le Maire avec 2 questions : lecture de la réponse de l'ONF à l'ensemble du conseil, Ces questions concernaient le futur Parc National.

Délibération dossier sinistre St Phal

Il a été constaté par M. Philippe FONQUERNIE, Président de l'Association des Amis de St Phal, des dégâts sur l'enduit des ogives de la chapelle. Cela pose des risques de dangerosité pour l'ouverture de la chapelle au public. M. le Maire a tout de suite fait une déclaration de sinistre auprès de l'assurance. Il a rencontré avec Mr FONQUERNIE, le 2 Avril 2015, la Direction Réginale des Affaires Culturelles. Mr FONQUERNIE est revenu sur site avec la société RADP, habilité pour effectuer des travaux sur des bâtiments inscrits et classés, qui a établi une étude et un devis des travaux à réaliser, et le 14 avril 2015 M. le Maire et Nathalie CAILLETET première adjointe ce sont rendus sur le site en compagnie de l'expert des assurances.

Les travaux ne pouvant être pris en charge directement par l'Association des Amis de Saint Phal, les Communes de Vanvey et Villiers le Duc étant propriétaire de l'édifice, il doit être délibéré sur les points suivants :

- Réactivation du dossier préalablement exécuté par la Fondation du Patrimoine pour déblocage d'une somme restante (reliquat de TVA) permettant le financement des travaux.
- Acceptation du devis de la société RADP : montant du devis 1860.00 €HT.
- Suivi des travaux par la municipalité conjointement avec M. Philippe FONQUERNIE.

Délibération votée à l'unanimité

Parenthèse ouverte : Il sera fait appel aux donateurs par l'intermédaire de la Fondation du Patrimoine pour la réfection intégrale des enduits de la Chapelle. Hervé VIEULÈS, s'occupera aussi de trouver un site "Crowfunding" de financement participatifpar le blais du site internet de la commune. Autre point : l'assurance de la commune prenant en charge l'intégralité de la prime d'assurance de la Chapelle Saint Phal, un rendez vous avec la commune de Villiers le Duc devra être pris pour la discussion du règlement des 1/5½me de cette assurance (la commune de Villiers le Duc couvrant sur un autre contrat sa part de 1/5½me?).

Dossier verger conservatoire. Etude et demande de subvention.

M. le Maire annonce que dans les projets électoraux, "nous avions le souhait d'améliorer le visuel des terrains communaux afin de les embellir". Le terrain vers la salle ERL fait partie de ce futur programme. Le Conseil Régional de Bourgogne subventionnant à hauteur de 80% les projets de verger conservatoire, une demande de devis auprès d'une société habilité à faire ces travaux a été réalisée. Le Dossier de subvention et le devis de l'entreprise devant être validés par le conseil municipal, la délibération porte sur l'objet suivant :

- Accord de principe sur le projet de verger conservatoire.
- Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne
- Accord sur le devis d'un montant de 10 000 €HT maximum (subventionné à 80%).

Délibération votée à l'unanimité

Après les questions et informations diverses (à voir cl-contre), clôture de la séance à 22h00.

Brèves du Conseil:

SICECO:

Hervé VIEULÈS ayant assisté à la dernière réunion du SICECO, annonce que les dossiers d'enfouissement de réseau ont pris du retard. 30 dossiers sont pris en compte chaque année, sur les 172 communes adhérentes au SICECO. Les dossiers de 90 000 € à 150 000 € sont subventionnés à 50 %, et les 300 premiers mètres sont financés à 100 %. La commune devra s'interroger sur le dossier.

Un ingénieur thermicien à été recruté par le SICECO ayant en charge l'étude des chaufferies bois. Dans le projet d'extension du réseau de chauffage, un rendez-vous sera pris avec ce technicien.

Terrain Communal

L'affaire est en cours. L' offre de prix concernant la vente des peupliers bordant l'Ource a été validé par Nathalie CAILLETET. L'abattage sera effectué courant Mai en présence du technicien du SICEC.

Verger Conservatoire

Concernant ce dossier des questions ont été au centre du débat : destination des fruits, la réponse est la suivante, c'est un verger de partage les fruits seront à la disposition des habitants de la commune dans le respect du site, des arbres mais aussi de la quantité, il ne sera pas question qu'une seule et même personne ramasse l'intégralité de la récolte.

Un projet de ruche évoqué par M. Jean-Marie POURCELOT, devra être étudié de près, au regard de la proximité immédiate de la salle ERL (subventionné également à 80 %).

Le projet comportera une quinzaine de fruitier de variété ancienne, et une haie mellifère de 300 mètres avec petits fruits rouge.

Les travaux d'aménagement préalable seront réalisé par les soins de bénévole équipé de matériel adéquat.

Le conseil municipal accepte suite à la demande de M. le Maire que ce projet après réalisation porte le nom d'une personne, généreuse donatrice de la commune.

Le Verger portera si cette personne accepte, le nom de "Verger Jacqueline DUMONT".



Vanvey, son histoire et des histoires ...

Extrait de la monographie de Vanvey par M. JAYER, instituteur à Vanvey (1888)

D'après les "cherches feux" du baillage de la Montagne, à la fin du XIV^{ème} siècle, Vanvey ne comptait que 30 feux alors que Villiers le Duc en comptait 106. Un siècle plus tard, la population de Vanvey avait tellement augmenté, grâce au développement industriel de la commune, que le hameau devenait l'un des bourgs les plus importants de notre région, qui pouvait armer un corps de cinq cents arquebusiers et essayer de se rendre indépendant.

En l'an 1500 le bourg de Vanvey fut entouré d'une muraille garnie de tours et de trois portes. Une de ces trois tours existe encore dans le corps de bâtiment appartenant à M. Auberto, à l'extrimité est du pays.

Cette enceinte a été démolie au siècle dernier, mais son emplacement est indiqué par les promenades, et ce sont les anciens fossés qui servent de lit au ruisseau du Merdant.

Une milice communale fut créée pour défendre le bourg contre les bandes de rôdeurs qui parcourraient le pays. Cette milice fit ses preuves en l'année 1586, pendant la huitième guerre de religion, connue dans l'histoire sous le nom de "guerre des trois Henri". Elle accomplit même, dans les circonstances qu'on va lire, un singulier fait d'armes.

Le 8 juillet 1586, trois mille lansquenets allemands, conduits par le colonel Crasse passèrent à Châtillon, se rendant au siège d'Auxonne.

Ils furent cantonnés dans les villages des environs et principalement à Larrey où les échevins de Châtillon durent leur envoyer 1000 pains, 20 pièces de vin et 11 boeufs. Cette troupe indisciplinée continua sa route, mais quelques jours après, elle renonçait au siège d'Auxonne et revenait sur ses pas par la vallée de l'Ource, en pillant les communes qu'elle rencontrait.

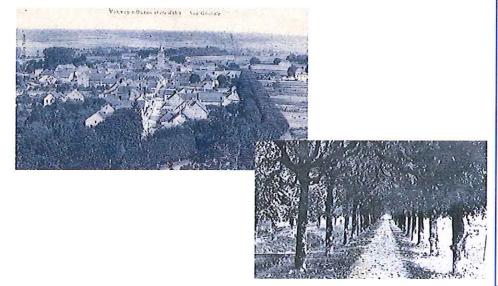
Les habitants de Vanvey fermèrent leurs portes, qui étaient garnies de pont-levis, et refusèrent des vivres aux lansquenets. Ceux-ci voulurent alors s'emparer de force de la petite place forte qui résista énergiquement. Après quinze jours de siège, les lansquenets comprenant qu'ils ne pourraient jamais arriver à triompher de la bravoure des assiégés, levèrent leur camp et se vengèrent en ravageant les communes et notamment Massingy.

Cette défense glorieuse resta dans le souvenir des générations suivantes qui, plus tard, trop confiantes dans leurs forces, voulurent se rendre indépendants et créer à Vanvey une sorte de république séparée du reste de la nation...

... C'est une république de ce genre que les habitants de Vanvey voulurent organiser en essayant par tous les moyens de reconquérir leur indépendance. En 1631, le sieur de Vaudrinon, lieutenant du maréchal de Praslin, conduisant ses gens de guerre pour le service du roi eut l'ordre de prendre son logement à Vanvey; il se présenta aux portes que les habitants lui fermèrent, et le contraignirent à se retirer. En 1636, ils refusèrent également de recevoir le régiment du colonel de Gassion, revenant du siège de Dole. Plusieurs cavaliers de ce régiment ayant voulu incendier l'une des portes du bourg dite "Porte de Saint Phal", les hommes de la milice se portèrent sur les remparts et tuèrent d'un coup d'arquebuse l'un des agresseurs. En représailles de cette résistance, le régiment saccagea les usines qui se trouvaient en dehors des murs...

Cette rubrique est faite pour transmettre des anecdotes, un fait historique ou culturel de Vanvey.

N'hésitez pas à nous adresser une proposition de texte pour parution.



Syndicat des Eaux de Combe Noire

La réalisation du réseau d'assainissement réalisé par la Société Spie Batignole, n'est pas conforme aux engagements prévus dans le projet initial. En effet, des infiltrations d'eau sont apparues lors de l'inondation de 2013, alors que la spécificité de ce système est L'ÉTANCHÉITÉ.

Une procédure judiciaire est en cours depuis plusieurs années afin d'établir les responsabilités.

A partir du 26 janvier 2015, des travaux de réhabilitation ont été effectués afin de garantir la sécurité dans les parties menacées d'infiltration (montée des eaux, ruissellements).

Ces travaux nous ont permis de constater que sur 52 chambres de collecte visitées (répertoriées par constat d'huissier) seulement 20 sont étanches, donc 32 ne le sont pas, soit 62%. Après ces preuves non contestables les responsabilités DEVRAIENT être établies. Ces infiltrations ont endommagé télésurveillance qui permet de localiser immédiatement tout dysfonctionnement. Actuellement, en cas de problème nous devons rechercher la panne MANUELLEMENT c'est à dire visiter chaque regard. Ce occasionne un surcout fonctionnement bien que nous nous employons actuellement à maintenir un certain équilibre afin de ne pas avoir à augmenter le prix du Mètre Cube d'eau.

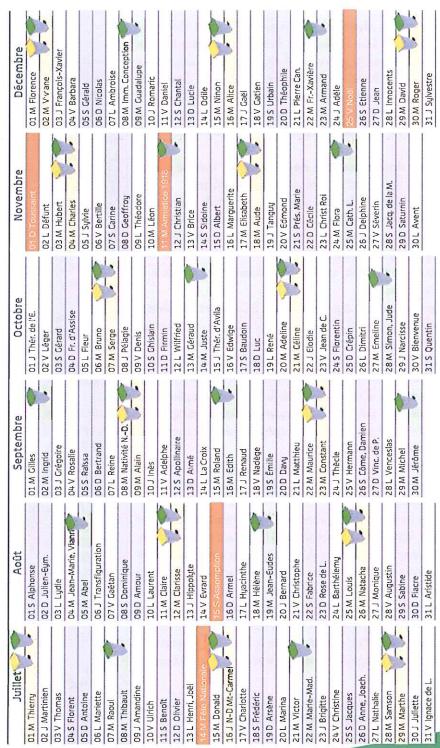
C'est pourquoi nous vous demandons de nous signaler (certains le font déjà) tous bruits "bizarres" survenant près des regards : sifflements, souffles. Afin de permettre une intervention rapide.

Si vous souhaitez nous contacter pour de plus amples renseignements ou nous avertir d'un dysfonctionnement : Jean-Jacques BRICHE se tient à votre disposition au 06 56 82 30 95 et aussi en cas d'urgence Philippe VINCENT 06 85 08 72 60.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Jean-Jacques BRICHE Président du Syndicat des Eaux de Combe Noire

Moi aussi, je trie toute l'année



Emballages métalliques

Uniquement bouteilles et flacons en plastique

EMBALLAGES ET PAPIERS À RECYCLER Encombrants, déchets verts, déchets électriques, textiles, ayez le réflexe déchèterie!

Pots et bocaux

Cartons et briques

Déchèterie de Châtillon-sur-Seine/Ste Colombe-sur-Seine
Du 1 er octobre au 31 mars
Du 2 er outille 20 soptembre
Lundi et vendredi 114h-13h
Lundi et vendredi 114h-13h
Mardi et jeudi 10h-12h
Mardi et jeudi 10h-12h
Mercredi et samedi 10h-12h/14h-13h
Mercredi et samedi 10h-12h/14h-13h

Un doute ? Jeter dans la poubelle ordinaire ou www.chatillonnais.fr / 03 80 81 57 57







DANS LES CONTENEURS À VERRE EN VERRE À DÉPOSER EMBALLAGES